

REPONSES AUX REMARQUES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LE PLAN CLIMAT

1) Points principaux ressortant des contributions de membres sur la démarche PCAET dans sa globalité

Remarques :

- **Préciser les objectifs chiffrés du PCAET et ses moyens financiers.**

1^{ère} remarque : la réduction de l'impact carbone n'apparaît pas clairement dans la nomination de la stratégie.

L'objectif de réduction de l'impact carbone est inhérent au plan climat, et se retrouve dans chacun des axes (stockage de carbone, rénovation de l'habitat, mobilité douce, production d'énergie renouvelable...). Pour cela, il ne nous a pas paru pertinent de dédier un axe spécifique à cette thématique.

2nde remarque : le PCAET pourrait être plus précis quant au chiffrage financier de ses objectifs et les moyens à affecter.

Pour certaines actions, il est difficile de préciser le volume financier, l'action précise restant à définir (par exemple la structuration des circuits courts, l'écologie industrielle et territoriale). De plus, seuls les budgets supplémentaires alloués au plan climat sont précisés. Pour les actions déjà existantes les budgets ne sont pas précisés, étant déjà prévus par ailleurs.

3^{ème} remarque : les objectifs de baisse des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre d'une part et de production d'énergies renouvelables d'autre part pourraient être précisés par palier à moyen et long terme (2030 et 2050).

Ces objectifs sont précisés dans la stratégie, vous pouvez trouver le détail p 96 de l'évaluation environnementale et stratégique, ainsi que le graphique dans le document de synthèse.

- **S'assurer de la bonne transversalité de la démarche PCAET avec l'ensemble des actions conduites par l'EPCI.**

L'élaboration du projet de territoire ARCHE Agglo est en cours. Ce projet de territoire s'appuiera sur les enjeux et actions du plan climat, dans un objectif d'appropriation par tous et de transversalité au sein des politiques publiques. De plus, l'ensemble des Vice-Présidents de l'agglomération est impliqué dans la gouvernance, pour favoriser la transversalité entre les services.

- **Favoriser la cohérence ou la coopération avec les territoires voisins.**

Des échanges réguliers ont lieu avec les territoires voisins, en particulier les deux autres EPCI du SCOT. ARCHE Agglo s'engage par ailleurs avec la Communauté de Communes Rhône-Crussol dans une démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS). Le plan d'actions proposé dans cette démarche regroupe de nombreuses thématiques communes avec le plan climat : urbanisme durable, alimentation, réduction des déchets, développement des énergies renouvelables.

- **Permettre l'appropriation et l'implication dans cette démarche des habitants et acteurs du territoire.**

Le plan d'actions comprend de nombreuses actions de sensibilisation, auprès de différents publics (scolaires, grand public, élus locaux), sur des thématiques variées (biodiversité, économies d'eau, alimentation, consommation d'énergie, déchets). De plus, un plan de communication sera mis en œuvre, afin de toucher un maximum d'habitants. Enfin, dans le cadre du programme d'actions TEPOS, des « défis familles » seront organisés sur les thèmes des déchets, de l'alimentation et de l'énergie, et des jeunes en services civiques, avec une mission « ambassadeurs du développement durable », accompagneront les actions de sensibilisation à la réduction des déchets.

2) Préconisations de membres sur les axes de travail du PCAET

- L'évolution des pratiques en termes de mobilité

Concernant l'aide à l'acquisition de VAE, la proposition de location à l'essai de vélo, en lien avec les vélocistes, sera retenue, en lien avec plusieurs avis reçus en ce sens (voir synthèse des avis).

La politique mobilité portée par l'agglo depuis plusieurs années vise à articuler les différents modes de transports, et organiser la mobilité en favorisant les déplacements doux et alternatifs à la voiture individuelle. Plusieurs actions vont dans ce sens : l'élaboration d'un plan vélo, le recensement et l'aménagement des aires de covoiturage, ainsi qu'une étude sur la restructuration de l'offre en transports en commun.

- Le développement d'une production agricole locale, riche et diversifiée

Suite aux différentes remarques faites sur cette thématique, et en lien avec les orientations politiques, une nouvelle fiche action est proposée pour préciser le développement d'un projet alimentaire territorial. Celui-ci prendra en considération les enjeux de préservation de l'agriculture, la demande alimentaire locale, la structuration de filières avec notamment les besoins en outils logistiques et de transformation.

- La préservation et la gestion de la ressource en eau

La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur sur le territoire. Les actions proposées de sensibilisation, réduction des consommations d'eau et adaptation des productions agricoles seront amenées à se développer.

- Autres retours sur les autres thématiques ou fiches actions

Le tableau des remarques a été repris pour plus de précisions et de clarté.

Objectifs stratégiques ou fiches actions	Propositions/ observations des membres de la formation territoriale	Réponses d'ARCHE Agglo
Maintenir et préserver la biodiversité (action 1.2.1)	Aller plus loin que les actions de diagnostics prévus : maintien ou la création d'aires protégées, des corridors biologiques, la réduction de la pollution lumineuse, l'accueil de la biodiversité au cœur de nos activités (agricoles, zones d'activités, habitat...)	Ces actions se retrouvent dans la préservation de la biodiversité, la sensibilisation, ou la réduction des consommations des communes en lien avec la pollution lumineuse. L'objectif de réalisation en km de haies sera précisé avec une proposition de 20 km linéaires

Accompagner le repérage des îlots de chaleur (action 1.4.1)	Quels objectifs en termes de plantation, de couverture végétale ? La végétalisation des façades pourrait être beaucoup plus encouragée.	Un diagnostic des zones considérées comme des îlots de chaleur permettra de préciser les objectifs de végétalisation et/ou de plantation.
Soutenir les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements (objectif stratégique 2.3)	-Prendre en compte les habitants les plus démunis qui risquent de subir plus difficilement encore les conséquences du dérèglement climatique (<i>développer des mesures relatives à l'alimentation ou l'habitat</i>). - Un réseau de chaleur collectif a-t-il été envisagé et évalué ?	Les ménages les plus modestes bénéficient de dispositifs spécifiques, avec des aides et un accompagnement technique particulier. Plusieurs communes réfléchissent actuellement à la création de réseaux de chaleur (Tournon sur Rhône, Margès...). Ces projets, portés par les communes, sont notamment accompagnés par les syndicats d'énergie départementaux.
Accompagner les entreprises à la transition écologique (action 3.2.2)	Accompagnement incitatif/réglementaire sur la consommation de ressources, la production de déchets, rejets ou pollutions diverses, l'intégration paysagère, la végétalisation (lutte contre îlots de chaleur).	Les actions proposées dans la fiche action sont de l'ordre de l'accompagnement technique, et non pas réglementaire. Cela dépasse en effet les compétences de l'agglomération.
Développer l'accompagnement au tri et le recyclage (action 3.3.1)	Tarification des poubelles au poids ? Création d'une plate-forme d'échange/récupération dans la déchetterie.	Il n'est pas envisager la mise en place de la tarification incitative actuellement, compte tenu du coût et des retours d'expériences mitigés sur d'autres territoires. Des liens avec les structures d'économie circulaires existantes (recycleries par exemple), pourront être faits avec les déchetteries, afin de bénéficier d'un lieu de dépôt-échanges par exemple. Il sera ajouté à la fiche action « renforcer les liens entre les déchetteries et les lieux de réemploi »
Initier des actions d'écologie industrielle territoriale (action 3.2.3)	Action à décliner avec des actions concrètes et efficaces.	Actuellement, les actions concrètes de cette fiche action ne sont pas identifiées. Un premier travail d'identification des besoins des entreprises est nécessaire.
Sensibiliser et former l'ensemble de la population (action 4.1.4)	Faire lien entre les mesures du PCAET et les propositions de la convention citoyenne faites dans ce domaine	Comme évoqué précédemment, le plan d'actions comporte de nombreuses actions de sensibilisation.
Développement des énergies renouvelables : cadrer et accompagner un développement ambitieux et équilibré	Budgets et objectifs non précisés Permettre l'installation des panneaux photovoltaïques en toiture dans les PLU	Les budgets alloués à cette action ne sont pas précisés, car ils dépendront de la structuration et des projets développés (investissements interne / externe / mixte). Les objectifs

<p>des ENR territoriales (objectif stratégique 4.2)</p>	<p>Eviter les installations de solaire photovoltaïque au sol/ dans les friches délaissées</p> <p>L'atelier innovation du Codev a noté l'importance de faire connaitre et soutenir la filière hydrogène « vert » quant aux opportunités qu'elle peut apporter en termes de limitation des gaz à effet de serre.</p>	<p>s'appuient sur l'étude de potentiels réalisée lors du diagnostic.</p> <p>La question de l'intégration des panneaux photovoltaïque dans les PLU sera proposée dans le cadre de l'action 1.4.2 concernant l'urbanisme durable.</p> <p>Actuellement, les projets hydrogènes sont essentiellement expérimentaux. Aucun projet n'a encore été identifié à ce jour sur le territoire, mais le développement de l'hydrogène reste possible en fonction des opportunités qui pourraient émerger.</p>
<p>Aider à l'émergence de projets de méthanisation (action 4.3.1)</p> <p>Accompagner la structuration de la filière bois (action 4.3.2)</p>	<p>Ils ne doivent pas se faire au détriment de la qualité et de la biodiversité de nos forêts et boisements, indispensables pour limiter les effets du réchauffement et préserver la ressource en eau.</p>	<p>Le développement de la filière bois doit effectivement prendre en compte les aspects biodiversité, stockage carbone, ou adaptation aux changements climatiques. Des démarches ou labels existent en ce sens et seront à privilégier.</p>
<p>Etre une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition écologique (axe stratégique 5)</p>	<p>Les objectifs de réduction des consommations énergétiques doivent être réaffirmés et priorités. l'isolation des bâtiments reste le premier objectif à atteindre</p>	<p>Cette thématique est bien reprise dans les actions 5.2.3 et 5.3.2</p>